COMMUNE
D'ALLENNES-LES-MARAIS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2022

A. *Appel des élus :*

Etaient présents : MM. MAYOR G. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER C. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. BROUTIN F. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. NOUE-FIRMIN L. MARCQ F. LECLERCQ Ph. DORCHIES-BRILLON M. BOUSSEMART M. M. MINNENS L.

Procuration : Mr STACHOWICZ M. donne pouvoir à Mr MINNENS L.

Absent excusé : Mr MESTDAGH J.

B. *Désignation du Secrétaire de séance : Isabelle MAS*

C. *Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022*

Monsieur MINNENS : *« Monsieur le maire, Lors la réunion du Conseil Municipal du 1er mars 2022, je vous ai demandé des informations sur l'audit que vous avez commandé concernant l'éclairage public. Dans le PV, vous me répondez, je vous cite : « Donc le rapport de l'audit qui nous a coûté 10000€ fait 60 pages, il est certainement plus étoffé que celui que vous auriez dû nous donner pour nous aider dans la démarche. » Tout d'abord, je souhaiterais apporter une correction. Vous auriez dû dire « que vous auriez pu nous donner » et non « que vous auriez dû nous donner ». Eh oui, je n'ai jamais dû vous donner quoi que ce soit car vous avez toujours refusé de m'écouter malgré ce que j'aurais pu vous apporter, et ce n'est pas faute d'avoir insisté à de multiples reprises. Ensuite, encore une fois, vous me discréditez en parlant sans savoir. Oui Monsieur le maire, qu'en savez-vous ? Vous remettez en cause mes compétences professionnelles en matière de distribution électrique et d'éclairage public, acquises dans ces domaines depuis 1990. Je peux tout à fait vous apporter des preuves citer des exemples. J'ai réalisé quasiment tous les tableaux électriques d'éclairage public de WAVRIN et LANDAS avec CITEOS (groupe Vinci). J'ai aussi réalisé des châssis de commande et protection pour la VOIE RAPIDE URBAINE, toujours avec CITEOS. J'avais d'ailleurs fait déplacer gratuitement le chargé d'affaire pour m'aider et me conseiller en ce qui concerne Allennes les marais. J'ai réalisé tous les coffrets d'EP de remplacement pour la ville de GRETZ en région parisienne et ce, uniquement à partir des photos envoyées par l'installateur. Vous savez, ce que vous appelez « des boîtes »... Le 7 octobre 2020, j'ai signalé une panne provoquant l'extinction de l'éclairage dans ma rue et les voisines. On m'a répondu : « Effectivement nous avons de nombreux retours ces derniers jours en ce sens, le service d'Annœullin a rencontré des soucis de nacelle ces derniers jours... Nous relançons pour régler ces soucis au plus vite. ». A mon tour, j'ai répondu : « Merci pour ce retour rapide. Pour moi, comme ça concerne un groupe d'appareils, le problème vient d'un disjoncteur déclenché ou d'un contacteur de commande HS ou dont la chaine de commande ne fonctionne plus. Tout ça se passe en armoire électrique et normalement il ne faut pas de nacelle pour cette intervention. Et même si un des appareils cause le problème, il est toujours possible de l'isoler dans l'armoire et faire fonctionner les autres en attendant de l'inspecter avec une nacelle. Je reste à votre disposition pour en débattre ». Il n'a pas été nécessaire d'en débattre, car, comme par hasard, tout est rentré dans l'ordre, sans nacelle, le soir même... Aussi, Monsieur le maire, je ne vous permets pas de dénigrer ces compétences. Vous avez indiqué dans un article de presse que vous aimeriez une opposition constructive avec des propositions. Cet épisode montre bien que nous sommes capables de faire des propositions, qui plus est faisant économiser des deniers publics. Le poste financier des travaux est très important. Je regrette fortement l'absence d'un adjoint aux travaux compétent ainsi qu'une véritable commission où il serait possible d'œuvrer sans esprit partisan. Il aurait été tout à fait possible de travailler en collaboration avec le service technique municipal. »*

Monsieur le Maire : *« En ce qui me concerne, monsieur MINNENS je me souviens avoir parlé de ça avec vous lors d'une commission. Je vous ai invité à me communiquer ces documents que vous ne m'avez jamais donné ».*

Monsieur MINNENS : *« Absolument pas ! »*

Monsieur le Maire : *« Ah si. »*

Monsieur MINNENS : *« Absolument pas ! »*

Monsieur le Maire : *« Ah si. Ce sera donc votre parole contre la mienne, un point c'est tout. Je suis bien content pour vous, vous avez développé un beau CV. »*

Monsieur MINNENS : *« Et le dossier, il est là monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire : *« C'est très bien mais je vous rappelle que vous deviez me le fournir après une commission. »*

Monsieur MINNENS : *« Absolument pas ! »*

Monsieur le Maire : *« Ah si. Bref, on ne va pas y passer la soirée. D'autres interventions ?»*

Monsieur LECLERCQ : *« Juste une petite intervention qui ne sera pas théâtrale... Juste à caractère général, je sais que dans votre passé professionnel monsieur le Maire, vous aviez affaire à des assujettis mais vous êtes le maire de la commune. A ce titre, vous nous devez toutes les explications qu'on vous demande et je vous laisse soin de juger si elles sont pertinentes, critiques ou au titre de remarques. Laurent est intervenu longuement sur ce que l'on a trouvé anormal. Cependant, comme je l'ai dit la précédente fois, lors de la réunion financière, tout le monde n'était pas là, il serait souhaitable dans la production des documents que vous faites, d'y associer une meilleure lisibilité parce que si je reprends le serpent qui a occupé par mal de conseils, le serpent du restaurant. Je pense que pour couper court à toutes discussions, si on avait pris le parti à un moment de parler en HT, ou en TTC alors que vous parlez par géométrie variable. Si quand on annonce un chiffre qui est assez conséquent pour la mairie, on pouvait faire figurer les subventions attendues, les subventions hypothétiques, le recours au financement, le remboursement de la TVA pour partie enfin l'essentiel certes avec un différé mais en ce qui concerne le restaurant scolaire. Moi je veux bien m'inscrire dans une autre logique avec vous, vous m'avez envoyé le budget. J'ai quelques remarques de fond et quelques remarques de formes que l'on verra tout à l'heure si vous le permettez. Pour les remarques de fond, ce que je souhaiterais c'est reprendre attache avec vous de façon à discuter en dehors du conseil municipal de façon à ce que vous puissiez éclairer notre groupe sur un certain nombre de points si cela ne vous dérange pas. Voilà, j'en ai terminé. »*

Monsieur le Maire : *« Quand on a présenté le dossier, on a parlé en hors taxes, je crois que c'est normal puisque c'est le montant qui va déterminer les subventions notamment. A chaque fois qu'il y avait une subvention possible, vous avez été mis au courant, encore une fois je... »*

Monsieur LECLERCQ : *« Si je peux me permettre monsieur le Maire, sauf à considérer que le document qui est la synthèse du conseil municipal et qui est mis sur le net n'intéresse que ce cénacle certes, moi en revanche j'ose espérer que la pertinence de ce document doit être portée a tous les Allennoises et les Allennois. Sauf à considérer qu'ils n'en ont rien à foutre et qu'ils ne vont pas lire le document. Il serait peut-être intéressant dans le compte-rendu des conseils de pouvoir préciser le fonctionnement de telle ligne. Telle ligne, ça coûte autant, voilà ce qu'on espère, voilà ce qu'on va financer pas plus pas moins. Que vous fassiez cette information et elle est assez houleuse cette information, on ne peut pas dire que c'est un long fleuve tranquille cette histoire. Je pense que on ne souffrirait plus de lisibilité si on faisait figurer tous les chiffres, ce qu'on attend en remboursement, ce qu'on attend en subventions hypothétiques pas hypothétiques, TVA et emprunt c'est tout, c'est la chose que je puisse formuler... »*

Monsieur le Maire : *« En tout état de cause on vous les a donnés tous ces renseignements en commission ? »*

Monsieur LECLERCQ : *« Euh, oui... »*

Monsieur le Maire : *« Si on vous les a donnés... »*

Monsieur LECLERCQ : *« Oui, enfin la commission ne concerne qu'un cénacle, pas la totalité de l'assemblée... »*

Procès-verbal adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

DOCUMENT CRAC : Etat annuel des indemnités des élus municipaux 2021 (voir annexe)

1 – Reprise anticipée du résultat 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

-une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

- et :
. soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,

. soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021.

		Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	**+ 475 531,90 €**
Résultats antérieurs reportés		**+ 622 198,61 €**
Résultat à affecter		**+ 1 097 730,51 €**
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	**+ 545 287,15 €**
Résultats antérieurs reportés		**+ 715 940,22 €**
Solde global d'exécution		**+ 1 261 227,37 €**
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	**/**
Investissement		**-1 804 187,02 €**
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Ft et Invt)		**554 770,86 €**
Reprise anticipée 2021	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	**542 959,65 €**
Report en fonctionnement en Recettes		**554 770,86 €**

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	**1 097 730,51 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	**1 261 227,37 €**
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	**-1 804 187,02 €**
Besoin de financement de la section d'investissement	**542 959,65**
Affectation en réserves au 1068 R.Invest.	**542 959,65 €**
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	**554 770,86 €**

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2021.

Reprise anticipée adoptée à l'unanimité.

2 – Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente la notice explicative budgétaire :

A. Le contexte économique, social et budgétaire

Le contexte sanitaire allié à la poursuite des ajustements des différentes attributions de compensation de la fusion MEL/ CCHD a eu pour effet de dégager un excédent de fonctionnement. Il demeure à interpréter avec toutes les précautions de rigueur. En effet, le développement de nouveaux services, les différents mouvements de personnel, l'inflation des matières premières tendent à nous inciter à la plus grande prudence sur les marges de manœuvre à venir.

Il vient s'ajouter à l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de rester au-dessus du seuil des 3500 habitants qui a engendré des recettes supplémentaires. Les dépenses liées à la COVID 19 en 2021 se poursuivent mais n'ont pas été autant compensées qu'en 2020 par les économies liées au fonctionnement haché des actions municipales.

De plus, la relance toujours espérée des activités au cours de l'année 2022 engendre une augmentation prévisible des dépenses.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allennois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, nous avions alerté les membres du conseil municipal sur les effets d'aubaine d'entrée dans la MEL. En effet, la CLECT de la Métropole n'a rendu ses arbitrages définitifs concernant le territoire de la Haute Deûle qu'au 3ème trimestre 2021 du point de vue des réelles attributions de compensations qui seront versées au cours du mandat et celles-ci ont fait l'objet d'ajustements qui pèseront forcément sur les recettes de fonctionnement. Malgré cela, la relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Au niveau national, la volonté du pouvoir central de redynamiser au plus vite l'économie à travers un plan de relance sans précédent a trouvé sa traduction dans les projets municipaux à travers le lancement d'un nouveau restaurant scolaire, la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, la garderie maternelle, le stockage et la réfection de la cour de récréation. Ce projet est nécessaire voire salutaire au regard de l'annonce d'une ouverture de classe supplémentaire en maternelle et la fréquentation toujours à la hausse de nos services périscolaires.

En outre, les dispositifs de financement seront mobilisés pour amoindrir la part à charge communale et prévoir le financement des autres projets du mandat. Malgré un contexte de manque de visibilité des ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 17ème année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la Ville de poursuivre **le développement de son offre de service à la population**, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 8 ans, **la modernisation d'Allennes-les-Marais.**

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans **une politique de stabilité de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des prochaines années. Nous pouvons même tabler sur une augmentation grâce à la signature d'une Convention Territoriale Globale en 2021 couplée à l'adhésion au dispositif national de « la cantine à 1€ ».

B. Niveau des taux d'imposition :

a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de..... **920 058,00 €**

suivant détails prévisionnels précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2021 issues du 1288 M	Variation des bases / 2021 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2021 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 972 000.00	8,47	45,51	0,000	897 457.00	8,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 600.00	3,58	60,11	0,000	22 601.00	3,58
TOTAL	**2 009 600.00**	**8.38**			**920 058.00**	**8.35**

C. Ressources et Charges : section de fonctionnement

RECETTES

L'excédent : il s'élève à 554 770,86€ (622 198,61€ en 2021)
Atténuations de charges : 14 600€ (10 000€ voté en 2021)
Produits des services, du domaine et ventes diverses : 132 108,48€ (182 096,48€ voté en 2021). La baisse s'explique essentiellement par la mise en place de la cantine à 1€.
Impôts et Taxes : 1 899 491,98€ (1 910 380€ voté en 2021)
Dotations, subventions, participations : 888 490,62€ (837 802,63€ voté en 2021)
Autres produits de gestion courante : 100 000€ (96 200€ voté en 2021)
Produits financiers : 25€ (27,18€ réalisé en 2021)
TOTAL : 3 589 486,94€ (BP 2021 : 3 479 882,72€)

DEPENSES

Charges à caractère général : 1 038 435€ (981 165,96€ voté en 2021)
Charges de personnel et frais assimilés : 1 842 800€ (1 793 085€ au BP 2021)
Dépenses imprévues : 128 669,98€ (121 026,89€ au BP 2021)
Virement à la section d'investissement : 240 000€ (617 285,83€ en 2021)
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 140,06€ (52 632,22€ au BP 2021)
Autres charges de gestion courante : 241 747,92€ (248 935€ au BP 2021)
Charges financières : 43 193,98€ (46 244,12€ réalisés en 2021)
Charges exceptionnelles : 1500€ (2000€ au BP 2021 mais 926,52€ réalisés)
TOTAL : 3 589 486,94€ (BP 2021 : 3 479 882,72€)

D. Ressources et Charges : section d'investissement

RECETTES

Solde d'exécution reporté : 1 261 227,37€ (715 940,22€ en 2021)
Virement de la section de fonctionnement : 240 000€ (617 285,83€ réalisé en 2021)
Produits de cession : 0€ (comme en 2021)
Opération d'ordre de transfert entre sections : 53 140,06€ (52 632,22€ au BP 2021)
Opérations patrimoniales : 16 633,53€ (8698,80€ en 2021)
Dotations, fonds divers et réserves : 602 629,28€ (738 844,18€ réalisés en 2021)
Subventions d'investissement : 788 600€ (90 000€ réalisés en 2021)
Emprunts et dettes assimilées : 1 000€ (601 000€ au BP 2021)
TOTAL : 2 963 230,24€ (2 358 980,17 au BP 2021)

DEPENSES

Dépenses imprévues : 47 520,03€ (83 706,72€ au BP 2021)
Opérations patrimoniales : 16 633,53€ (8 698,80€ au BP 2021)
Emprunts et dettes assimilées : 188 128,66€ (155 395,20€ réalisés en 2021)
Immobilisations incorporelles : 5 000€ (16 633,53€ réalisés en 2021)
Immobilisations corporelles : 432 661€ (541 291,25€ réalisés en 2021)
Immobilisations en cours : 2 273 287,02€ (154 899€ réalisés en 2021)
TOTAL : 2 963 230,24€ (2 358 980,17€ au BP 2021)

Détails des opérations

PPIM : Stade Municipal : 50 000€
PPIM : Illuminations de Noël : 5 000€
PPIM : Equipement salle polyvalente : 3 010€
PPIM : Garderie : 14 056€
PPIM : Cimetière : 26 660€
PPIM : Espace Jeunesse : 3 400€
PPIM : Acquisition de terrains : 13 500€

PPIM : Ecole Maternelle + Restaurant Scolaire : 2 441 987,02€
PPIM : Ecole Primaire le Petit Prince : 16 080€
PPIM : Salle Sicot-Coulon : 6 515€
PPIM : Réfection Eclairage Public : 58 000€
PPIM : Vidéo-surveillance : 40 000€
PPIM : Matériel Voirie et Signalisation : 1 440€
PPIM : Matériel informatique : 17 100€
PPIM : Espaces Verts : 3 500€
PPIM Matériel Services Techniques : 9 500€
PPIM Mobilier Urbain : 1 200€

E. Effectif et charges de personnel

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis 2014, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2022 sera marquée par une augmentation de la masse salariale modérée.
Celle-ci s'explique notamment par :

-Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
-L'application du RIFSEEP
-L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment
-Le recours à du personnel supplémentaire pour faire face aux contraintes sanitaires (écoles, cantine, ALSH...)
-La mise en application des 1607h

Demeurera la piste d'élargissement des horaires d'accueil des administrés en Mairie qui induira sans nul doute des surcoûts qui restent à évaluer.
Celle-ci s'intègrera dans le travail de négociations avec les représentants du personnel sur le temps de travail qu'il était prévu d'entamer dès les échéances électorales municipales passées. Le contexte sanitaire en a décidé autrement...

Les expérimentations de mutualisations d'actions ou de projets, avec nos partenaires (la MEL notamment) et d'autres communes voisines resteront encouragées. (Centrale d'achat, CDG 59, conventions intercommunales...)

Structure des effectifs et de la masse salariale

↳ **Les effectifs 2022** :

Au total ce sont **42 postes titulaires** qui sont pourvus au 1er janvier 2022 (niveau stable) représentant **37,71 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**. Des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie.

Par rapport à 2021, le nombre de titulaires augmente d'environ 0,5%.

↳ **La masse salariale 2022 :**

Elle représente **1 836 350€ en 2022 soit 56,88% des dépenses réelles de fonctionnement.**

Au total, la masse salariale 2022, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ **43 265€.** (+2,36%)

Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par le contexte sanitaire nécessitant plus de personnel notamment dans les domaines scolaires, péri et extrascolaires et surtout d'une provision en fonction du contexte que nous rencontrerons.

Le régime indemnitaire + supplément familial représentent environ **11,23 %** de l'ensemble des rémunérations versées.

↳ **La gestion du temps de travail 2022 :**

Le temps de travail légal est de 1607h annuels. Le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l'effectif municipal : 35h en filière technique, 38h en filière administrative, animation, sport, culture, sécurité et pour les chefs de services.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 18 jours de RTT pour les personnels concernés.

F. Niveau de l'épargne de la Commune 2021

En épargne brute, la commune d'Allennes-les-Marais termine 2021 avec un résultat de **540 560,04€ ce qui induit un taux d'épargne (épargne brute : recettes réelles de fonctionnement) de 19,55%.** Ce ratio demeure très satisfaisant puisque les experts s'accordent pour accréditer un bon ratio entre 8% et 15%.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (épargne brute moins le remboursement en capital) s'élevait à **393 164,84€ soit 111,69€ par habitant.**

G. L'endettement

L'encours de la dette s'élève **à 1 918 332,93€.**
De ce fait, au vu de l'épargne brute, **la capacité de désendettement recalculée de la commune** *(évolution par rapport au ROB du 1er mars 2022 et des dernières notifications)* **s'élève à 3,50 années. Il convient de noter que cette année encore les calculs sont faussés par une activité chaotique liée à la crise sanitaire. En mode normal, cette capacité se situe plutôt aux alentours de 6 ans.**

H. Les principaux ratios :

Informations financières-ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	903,05	969
Produit des impositions directes / population	273,04	590
Recettes réelles de fonctionnement / Population	812,77	969
Dépenses d'équipement brut / population	607,93	480
Encours de dette / population	581,37	751
DGF / population	219,57	225
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,47%	50,51%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	115,29%	93,23%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	74,80%	36,46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,30%	79,12%

I. Les priorités du budget 2022

a. Le fonctionnement durable de la collectivité

L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable passe tout d'abord par un ensemble d'actions visant à sensibiliser et à engager les Allennois sur ces problématiques, mais aussi à favoriser les initiatives prises en ce domaine. Elle suppose également d'agir sur ses propres comportements et d'inciter ses agents et ses partenaires à l'adoption d'attitudes davantage éco-responsables.

La ville d'Allennes-les-Marais entend entamer ainsi en 2022 la mise en œuvre des grandes orientations à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21, projet repoussé faute de moyens humains et de temps en période de crise sanitaire.

La volonté de la Ville reste ainsi de réduire les consommations d'énergie, de fluides et de consommables dans le double objectif de limiter l'impact de ces consommations sur le cadre de vie et de rationaliser ses dépenses dans ces domaines.

Les installations neuves ou réhabilitées font l'objet d'une prise en compte systématique d'économies avec l'utilisation de technologies nouvelles comme, le futur suivi des consommations en temps réel via « Linky » et la mise en place d'équipements économes comme la LED ou les détecteurs de présence.

Les installations sont également pilotées sur horloges astronomiques ou sur horloges programmables lorsque cela est possible, ces solutions permettant de réduire la durée de consommation des équipements.

Porter une attention plus soutenue au développement durable implique également de développer tout au long de l'année 2022, un certain nombre d'actions qui impliquent les Allennois sur cette thématique, sensibilisent les différents publics en encourageant les initiatives des habitants.

A l'instar de ce qui est proposé dans la promotion de la culture biologique par les jardins familiaux du CCAS, le concours des façades fleuries, la réalisation du verger communal (retardé pour des raisons notariales), l'instauration du respect de la loi EGALIM dans le cadre de notre restauration scolaire, nous espérons des actions coconstruites par les ateliers citoyens sur cette thématique.

Enfin, la Ville inscrit ses efforts en faveur de la réduction des déchets, en engageant en 2022, la 16ème édition d'Allennes Propre sous réserve des conditions sanitaires. (annulée en 2021 pour cause de Covid).

La Ville entend également sensibiliser par la convivialité avec un programme d'animations qui contribueront à la découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire. Cette volonté est déjà prégnante dans les échanges avec la Métropole Européenne de Lille qui est sensible à cette thématique et a les moyens de nous accompagner en ce sens à travers les projets de voies douces.

La Ville traduira sa volonté d'entretenir le parc arboré de son territoire par une politique de plantations qui permettra de conforter celui-ci. Elle mettra ainsi en application un engagement de remplacer chaque arbre abattu.

La Ville, à l'occasion de la reprise de la gestion des espaces verts et des espaces publics, lance une modernisation et une accentuation de ses méthodes d'entretien et de maintenance de ses nombreux espaces verts, de ses rues, et de ses espaces publics. Elle s'équipe en ce sens dans son PPI services techniques. L'aménagement du verger devra se faire en lien avec les écoles et le Conseil Municipal des Enfants.

La refonte de notre restauration scolaire vise au bien-être et à l'éducation à l'alimentation des enfants accueillis en restauration scolaire, a un impact financier relatif par rapport à la réduction du gaspillage alimentaire. Cela étant, nous nous donnons les moyens humains et financiers pour pousser au maximum de ses possibilités cette démarche dans l'assiette des enfants scolarisés à Allennes-les-Marais ou qui fréquentent les Accueils de Loisirs.

b. L'offre de service de proximité aux habitants

- **Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants**

Une **gestion de Services aux familles** modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat précédent continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la santé, du soutien à la parentalité, de l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistantes Maternelles.
En 2022, à l'instar des années précédentes, la Ville et surtout le CCAS poursuivront leur travail en faveur des familles en difficultés à travers des actions d'accompagnement. C'est notamment vrai en matière éducative de jeunesse avec l'Espace Jeunes Allennois (EJA) qui permet un suivi et une veille individuelle des adolescents allennois. Le projet bourse au permis de conduire a d'ailleurs été confié au CCAS et les modalités doivent être arbitrées au cours de l'année.
L'adhésion à la convention départementale pour les personnes vulnérables et l'aide aux transports séniors reconduites montrent le souci municipal de répondre à ses administrés.

- **Les jeunes parmi les priorités**

En 2022, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse. Elle le fait ainsi d'une part en confortant les prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes proposées dans le cadre de son partenariat avec les écoles de la Ville. D'autre part, Allennes-les-Marais confirme les actions engagées dans le cadre du projet global en direction des jeunesses allennoises en l'étendant aux plus petits.

Les « **Prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes** » ayant lieu sur le temps scolaire et méridien sur la base du volontariat des enfants, dispositif instauré depuis 2019, seront poursuivies et accentuées en fonction du contexte sanitaire. L'offre de prestations s'étend dans les domaines de la culture et du sport, de la prévention et de la sensibilisation à l'environnement à la sécurité numérique. Ces actions prennent également corps par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants. L'offre étoffée depuis l'année scolaire 2018/2019 est renouvelée pour 2021/2022.

Parallèlement, la Ville poursuivra et accentuera ses actions dans le cadre du plan mercredi mis en place depuis la rentrée 2018/2019. Il vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre.
De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des **classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle** même si la COVID 19 a eu pour effet de transformer l'opération en classe verte cette année.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.
Fort des succès obtenus à l'occasion des **manifestations dédiées à la jeunesse**, la Ville renouvellera ses opérations avec une volonté constante de mieux répondre aux attentes des jeunes en s'adaptant aux nouvelles tendances et en s'appuyant sur les recommandations des adolescents accueillis.

- **Le soutien aux associations pour maintenir « le bien vivre ensemble »**

Dans la continuité de ses engagements, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

Un regard bienveillant sera porté sur l'ensemble de ces acteurs ayant souffert et souffrant encore de la crise COVID qui n'en finit pas.

Elle maintiendra son niveau d'exigence quant à la bonne utilisation des deniers publics et continuera à inciter les acteurs associatifs à adopter des modèles économiques viables.

Dans un contexte espéré de sortie de crise, les moyens mis à disposition des associations allennoises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à disposition de personnel seront poursuivis, avec une recherche constante d'optimisation de ces moyens, de responsabilisation et une redéfinition de la prise en charge des coûts de nettoyage et d'entretien. La Ville s'efforcera également d'impliquer les structures associatives dans sa démarche de réduction des déchets.

- **L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous**

Dès que les conditions le permettront à nouveau, le budget alloué aux fêtes et cérémonies revu à la hausse offrira l'occasion à tous les Allennois de se réunir et de partager des moments festifs dont ils ont grandement besoin. Des prémices ont vu jour en septembre dernier : feu d'artifice, concert et chevaux de trait sur un week-end.

En 2022, la Ville proposera nous l'espérons ses **rendez-vous traditionnels à destination des familles** : dans la mesure du possible Allennes en Fêtes, Lille 3000, Fête de la Musique, 14 Juillet, Journées du Patrimoine.

- **Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie**

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

Portée par le SIVU extension de la Gendarmerie, une étude technique et financière permet de garantir la mise en place d'un système efficace et cohérent. Tout cela demeure à confirmer en fonction des financements réels du FIPD et de la MEL.

c. Des chantiers 2022 en faveur du service et du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2021 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques et du renfort d'un ETP supplémentaire sur ces missions.

De même, le budget 2022 prévoit de solder l'opération du nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle et réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe.

Il poursuit en outre le PPIM éclairage public (basé sur les conclusions de l'audit), de la vidéosurveillance, la construction du verger. Les Allennois seront associés à tous ces chantiers via l'atelier d'initiatives citoyennes.

d. Une offre sociale importante grâce à un budget communal alloué au CCAS conséquent

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir et adapter l'offre d'aides aux plus démunis dans un contexte sanitaire économique inédit (épicerie solidaire, aide financière et alimentaire)
- Lutter contre l'isolement (Convention Départementale ouvrant la vigilance aux personnes en situation de Handicap...)
- Mobiliser de nouveaux moyens d'accompagnement à la mobilité notamment envers la jeunesse (bourse au permis de conduire...)
- Promotion du Relais d'Assistantes Maternelles et recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants pour un maillage et un partenariat communal efficients avec les assistantes maternelles agréées du territoire.
- Concrétiser les efforts dans l'accueil petite enfance en proposant un bâtiment totalement neuf pour accueillir dans des conditions optimales une dizaine d'enfants en bas âge.
- Maintenir l'offre de service auprès des séniors : aide aux courses, fichier personnes vulnérables, colis, banquets et sorties sous-couvert des conditions sanitaires.

J. Conclusion :

En 2022, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à mener à bien de nouveaux dispositifs pour répondre aux attentes des habitants (ex : cantine à 1€), à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements, à finaliser le renouveau de la restauration scolaire, de l'école et de la garderie maternelles et à provisionner les PPIM sport, sécurité et éclairage public.

Les perspectives pour le début de l'année 2022 s'inscrivent toujours dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux priorités dégagées notamment par la crise sanitaire.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans le présent rapport confirment par ailleurs la bonne santé financière d'Allennes-les-Marais au regard des communes de la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face à la morosité économique et sanitaire, la municipalité poursuit sa stratégie d'investissements et d'équipements à destination des plus jeunes avec la finalisation de la construction du restaurant scolaire. Celui-ci sera également mobilisé pour l'organisation des traditionnels banquets des aînés.

Le présent rapport préfigure donc un budget qui soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.

Une focale sur les subventions aux associations est également opérée.

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à..... 3 589 486,94 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à..... 2 963 230,24 €

TOTAL..... 6 552 717,18 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit
des impôts locaux à la somme de..... **920 058.00 €**

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2022 prévisionnelles	Variation des bases / 2021 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2021 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 972 000.00	8,47	45,51	0,000	897 457.00	8,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 600.00	3,58	60,11	0,000	22 601.00	3,58
TOTAL	**2 009 600.00**	**8.38**			**920 058.00**	**8.35**

Monsieur LECLERCQ : *« En page 2, en ce qui concerne les taxes foncières, je voudrais savoir si on est à périmètre iso car vous annoncez une augmentation des bases de 8,47%. Est-ce qu'on considère que toutes les bases du contribuable sont actualisées de 8,47% ou est-ce qu'il y a une variation dans le périmètre ? »*

Monsieur le Maire : *« cette variation vient du fait que les bases ont été augmentées par l'administration fiscale mais ne vient pas d'une augmentation de taux. »*

Monsieur LECLERCQ : *« D'accord, donc on aura cette année une augmentation cette année sur notre feuille d'impôt... »*

Monsieur le Maire : *« Dans mon rapport j'ai bien dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation du taux communal, je n'ai pas dit qu'il n'y avait d'augmentation du montant. »*

Monsieur LECLERCQ : *« On peut le baisser aussi… »*

Monsieur le Maire : *« Bien sûr… »*

Monsieur LECLERCQ : *« En fait quand on regarde la variation du taux sur différentes années, c'est quand même quelque chose qui monte assez bien parce que quand on fait un comparatif 2002 à maintenant on est à plus 40%, si on prend 2009 on est à plus 16% et donc c'est quand même quelque chose qui pèse assez lourd parce que le smic n'a pas été augmenté de la même manière. Ça c'était une première remarque. Est-ce que vous avez rectifié la coquille entre le ROB et le budget primitif sur les 40 000€ d'investissement ? «*

Monsieur le Maire : *« Oui, oui ».*

Monsieur LECLERCQ : *« Moi j'ai juste quelques remarques naturellement sur la CAF qui devrait se situer plus autour de 6 et là on est à 3,5. On est quand même sur quelque chose de médian. Juste une remarque que je voulais vous faire là-dessus… J'ai vu quelque chose d'intéressant sur les dépenses de fonctionnement. Alors là actuellement, on est sur des communes de plus de 3500 habitants ? Lors de notre dernier entretien, vous nous avez dit que c'était un peu limite et qu'on risquait peut-être de repasser sous les 3500 habitants. »*

Monsieur le Maire : *« Compte tenu de l'évaporation naturelle qui est la nôtre. Comme je vous l'ai annoncé l'INSEE nous a donné 3523 habitants, comme on perd a peu près une trentaine d'habitants par an… Si le prochain chiffre de l'INSEE n'approche pas les 3600, je pense qu'on redescendra très vite en dessous des 3500. »*

Monsieur LECLERCQ *: « Ça veut dire qu'actuellement tous les ratios que vous exposez, vous comparez les valeurs actuelles à des ratios pour des communes qui sont entre 3500 et 5000 habitants ? »*

Monsieur le Maire *: « 10 000, parce que c'est comme ça qu'il faut le faire… »*

Monsieur LECLERCQ *: « Su je prends la première par exemple : dépenses réelles de fonctionnement sur la population 903,5€ annoncés, la strate moyenne est annoncée à 969 quand on tombe à la tranche moins 3500 on tombe à 756€. Là, je peux les reprendre on est quasiment tous en écart, on a quand même une fragilité sur la taille de la commune. C'était juste une remarque que je voulais vous faire. Autre remarque que je voulais vous faire en ce qui concerne les dépenses de personnel, vous annoncez 56,47%. J'espère que Dieu nous évitera la COVID sur 2022 ; que la strate moyenne est à 50,51 quelle que soit la taille de la commune du reste… Cela étant, j'ai noté quand même que dans vos intentions vous aviez, il y avait d'augmenter les plages horaires d'accueil en mairie dès que vous aurez l'accord des autorités compétentes. A ce titre, vous risquez quand même de relâcher un peu dans la négociation du salaire, vous l'avez intégré ? »*

Monsieur le Directeur Général des Services *: « Le temps de travail du personnel ne va pas évoluer, que l'on soit ouvert ou fermé, il est payé pareil. »*

Monsieur LECLERCQ *: » Mais si cette personne vous lui dites ce jour vous travaillez jusque 17h et demain matin vous travaillerez jusque 18h c'est ce qu'on appelle une modification essentielle du contrat de travail. »*

Monsieur le Directeur Général des Services : « Vous êtes dans le droit privé. Moi je vous dis que ça ne changera rien sur la rémunération ».

Monsieur LECLERCQ *: « vous modifiez les conditions d'exécution du travail du salarié ».*

Monsieur le DGS *: « C'est bien ce qu'on vous dit donc c'est pour cela que ce sont les instances paritaires qui doivent statuer et dans ces instances paritaires il y a négociation effectivement mais pas de négociations salariales. On change les horaires d'ouverture pas les horaires de travail. Aujourd'hui un agent qui travaille aux services administratifs, c'est mon cas, commence à 8h30 termine à 12h0, reprends à 13h30 et termine à 17h30. Vous voyez c'est mon cas ce soir ! Et c'est payé pareil qu'on soit ouvert toute la plage horaire ou qu'on soit ouvert de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30, ça ne changera rien. Sauf à dire qu'en plus et c'est important de l'avoir en tête, c'est qu'effectivement on est sur un mode de calcul où les salaires sont assez élevés et comme on l'a déjà expliqué et comme c'est noté dans le bilan social vous avez une pyramide des âges des agents qui fait dire qu'on les paye plus cher que de jeunes professionnels. On vient d'avoir une personne qui est partie en retraite, la personne qui la remplace perçoit un salaire inférieur. Toute expérience, toute compétence mérite salaire. J'en suis très content parce que ça veut dire que j'ai la chance d'avoir des agents très compétents et très expérimentés. Payer plus cher ce sera compliqué... »*

Monsieur LECLERCQ *: « La dernière fois monsieur le DGS vous m'avez répondu qu'il y avait une segmentation entre la ligne 11 et la ligne 12 et que vous aviez recours à la sous-traitance et que s'intégraient les coûts de sous-traitance dans le budget de fonctionnement. Est-ce que c'est une ligne globale qui est couchée, les contrats de prestations de services et les dépenses de sous-traitance, est-ce qu'on pourrait avoir un montant global ? hormis les classes de neige, hormis la jeunesse, reste les contrats d'espaces verts si vous en avez ces choses-là ? »*

Monsieur le DGS *: « Il reste les contrats d'espaces verts, la maintenance chauffage, la prestation sécurité avec le bureau de contrôle comme toute commune. Mais on a très peu de sous-traitance ce qui fait aussi qu'on est à 56% parce qu'on fait beaucoup de choses en régie. On a cette particularité là qui fait qu'effectivement on est à 56%. Un taux de rémunération peut être important de part l'ancienneté des agents (on a anticipé l'augmentation du point aussi qui n'est pas une décision qui est prise au niveau municipal) et donc aujourd'hui, la sous-traitance est faible, très faible... »*

Monsieur LECLERCQ *: « Je reprendrai attache auprès de vous si vous m'y autorisez pour peut-être rentrer un peu plus dans le budget et ne pas monopoliser l'assemblée autour de ça. Juste petite remarque. Est-ce que c'est une coquille ou pas, sur le PPI éclairage public vous mettez dans le document 30 000€ alors que dans le budget vous mettez 58 000€. »*

Monsieur le DGS *: « C'est le jeu des 40000€ dont on a parlé en investissement et qu'on a réparti et comme vous l'aviez souligné justement lors du DOB, monsieur le Maire a souhaité abonder cette ligne puisqu'effectivement 38 000€ sur l'éclairage public n'était pas une grosse somme et monsieur le Maire n'en dé convenait pas et on s'est dit que c'était intéressant de les placer sur ce poste. L'autre partie, le choix a été fait de le mettre sur le stade pour placer l'excédent de recettes par rapport aux prévisions lors du ROB. »*

Monsieur LECLERCQ *: « J'en ai terminé pour mes questions, la seule chose que je remarque ce sont vos ratios qui sont quasiment tous supérieurs aux statistiques nationales entre 3500 et 5000.*

Monsieur le DGS *: « Ce n'est pas 3500 et 5000, c'est 10 000. Le problème c'est que sur la mouture m14 ce sont ceux-là qui sont demandés. »*

Monsieur LECLERCQ *: « N'empêche que si vous repassez en dessous... »*

Monsieur le DGS *: « On est bien d'accord mais aujourd'hui les ratios de comparaison réglementaires sont ceux-là. »*

Monsieur LECLERCQ *: « Et comme monsieur le Maire est en train de dire que la population va baisser et qu'on risque de repasser sous les 3500... »*

***Monsieur le DGS** : « Toutes les projections vous diront ça, on est champs captants donc forcément… »*

***Monsieur le Maire** : « Ce qui me fait dire ça, c'est qu'aujourd'hui dans toutes les réunions qu'on a avec la MEL pour l'élaboration du PLU 3, Allennes va être sanctuarisée comme toutes les autres communes gardiennes de l'eau. »*

***Monsieur le DGS** : « Après ça va se faire très progressivement, ce ne sera pas en 2023 mais c'est quelque chose à garder en tête. »*

***Monsieur le Maire** : « On n'aura plus de grosses opérations comme le clos de l'Aulnois ou le domaine du château. Ça c'est sûr. On aura que du remplissage de dents creuses si tenté qu'il y ait encore ou de la densification ou du renouvellement urbain. Chose que l'on n'a pas ici. On n'a pas de quartier à démolir, on n'a pas de friche industrielle… Si on a bien un endroit, trois hectares en plein centre-ville mais c'est le stade de foot, la seule opportunité qui nous reste que j'ai refusé malgré la proposition de la MEL. »*

***Monsieur LECLERCQ** : « Monsieur le DGS, si l'on peut se rencontrer. Alors je sais que les ratios sont tirés de manière mécanique par contre il y a peut-être certains ratios que off vous pourriez me commenter… »*

***Monsieur le DGS** : « C'est-à-dire ? »*

***Monsieur LECLERCQ** : « Par exemple, les dépenses de fonctionnement brutes qui sont à 75 pour 36… Je pense que ce sont des opérations mécaniques faites par votre outil mais qui ont besoin d'un meilleur éclairage »*

***Monsieur le DGS** : « Oui effectivement, cela s'explique principalement par la politique d'investissement qui est celle de la commune à l'heure actuelle »*

***Monsieur le Maire** : « on en discutera monsieur LECLERCQ, pas de problème. »*

***Monsieur LECLERCQ** : « Merci. »*

Budget adopté à l'unanimité.

3 – Participation des familles pour les classes de découverte 2022 – Délibération modificative

Madame VANDAELE présente la délibération.

Le 25 mai 2021, Monsieur le Maire proposait de maintenir les tarifs initialement communautaires pour la participation des familles comme indiqué ci-dessous.

La crise sanitaire a eu pour conséquence de décaler le départ pour un séjour du 8 au 14 juin 2022 transformant de fait la prestation en « classe verte ou de découverte ».

La participation des parents aux frais de séjour resterait fixée comme suit payable en 3 fois sauf pour les cas particuliers où le nombre de versements pourra être supérieur à 3. Faute de quotient familial fourni, le tarif maximum sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 à 425,99 €	99.00 € soit 33.00 € x 3
426.00 € à 512.99 €	141.00 € soit 47.00 € x 3
513.00 € à 710.99 €	198.00 € soit 66.00 € x 3
711.00 € à 1079.99 €	231.00 € soit 77.00 € x 3
1080.00 € à 1999.99 €	267.00 € soit 89.00 € x 3
Supérieur à 2000.00 €	297.00 € soit 99.00 € x 3

Pour les familles dont plusieurs enfants seraient concernés (jumeaux, triplés...), une minoration de 50% sera appliquée pour le deuxième enfant et le cas échéant pour le troisième enfant.

Adoptée à l'unanimité.

4 – Indemnités des enseignants pour les classes de « découvertes ou vertes » 2022
Délibération modificative

Madame VANDAELE présente la délibération.

Depuis 2020, l'organisation des classes de neige revient à la commune d'Allennes-les-Marais. Pour 2022, celles-ci auront lieu finalement du 08/06/2022 au 19/06/2022 au Chalet Les Cyclamens à Châtel suite à la crise sanitaire. 100 élèves partiront accompagnés de 4 enseignants.

Rémunération au 1er janvier 2021 :

Avantage en nature (source URSSAF) 3,65 € x 2 =	7,30 €
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales (art.2 de l'arrêté du 6 mai 1985)	4,57 €
Partie variable pour travaux supplémentaires $\frac{9,88 \times 230}{100}$	22,72 €
TOTAL	**34,53 €**

Cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 27,23 €, les avantages en nature venant en déduction du montant global de l'indemnité :

34,53 - 7,30 € = 27,23 € (article 2 de l'arrêté du 6 mai 1985),

soit 27,23 x 7 jours = 190,61 € bruts d'indemnité par enseignant.

Adopté à l'unanimité
5 – Service jeunesse : sortie ASTERIX

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

Le service jeunesse souhaite proposer une sortie au Parc Astérix le **15 mai 2022.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette sortie selon les modalités suivantes :

Public : Priorité aux enfants allennois de 11 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités pourront être ouvertes aux extérieurs.

Participation :

Participation adhérent ayant œuvré pour l'auto financement	Participation pour les adhérents n'ayant pas fait d'action d'auto financement	Non adhérent au local jeunes
5 euros	**7 euros**	**10 euros**

Adoptée à l'unanimité

6 – Tarification prestation extrascolaire 2022
Délibération modificative et complémentaire

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

Le séjour en camping pour préadolescents 11 à 12 ans devient « mini raid VTT »

Tarification : Le tarif par enfant et par séjour reste inchangé.

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA PERIODE DU 11 au 15 juillet 2022
0 à 500 €	***89.00 €***
501 € à 619 €	***95.00 €***
620 € à 772 €	***100.00 €***
773 € à 910 €	***106.00 €***
Au-dessus de 910 €	***111.00 €***
Extérieur à la commune de 0 à 619€ **de 620 à 910 €** **Au-dessus de 910 €**	***203.00 €*** ***213.00 €*** ***223.00 €***

Adoptée à l'unanimité.

7 – Accueil de loisirs 2022 pré adolescent – Fonctionnement – Organisation
Délibération complémentaire modifiant l'accueil de loisirs pré ado.

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

L'accueil de loisirs pré-adolescents **(tranches d'âge 11 à 12 ans)** s'effectuera sur les périodes du **18 au 29 juillet 2022 et du 8 au 26 août 2022**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront identiques à celles des accueils de loisirs primaire et maternel, notamment pour l'accès à la restauration.

Activités : Période du **11 au 15 juillet 2022**

Du **11 au 15 juillet 2022,** la commune organisera un **mini raid VTT aux alentours de Palluel.**

Le nombre maximum d'enfants accueillis est **limité à 12.**

La tarification est reprise dans la délibération sur les prestations périscolaires et extrascolaires. Adoptée à l'unanimité.

8 – <u>Délégation de pouvoir au Maire</u> – Délibération modificative.

Monsieur le Maire sollicite l'étendue de sa délégation afin de faciliter la gestion des demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.

La délibération initiale du 26 mai 2020 modifiée en date du 30/06/2020 et complétée à l'alinéa 23 en date du 25/01/2022 appelle des précisions préfectorales notamment aux alinéas 22 et 23.

22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 et suivants du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions suivantes pour acquérir les biens et droits immobiliers dans la limite de 10 000 € ou prix inférieurs ;

23°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de fonds de concours pour tout projet de la commune, sans limite de montant.

Adoptée à l'unanimité.

9 – <u>Délibération relative à l'organisation du temps de travail</u>
Délibération complémentaire

Suite à interpellation préfectorale pour obtenir l'aval du Comité Technique Intercommunal, il convient d'apporter la mention complémentaire à la délibération du 14/12/2021 instaurant les 1 607 heures :

-Vu l'avis du comité technique intercommunal favorable en date du 25/03/2022.

Adoptée à l'unanimité.

10 – <u>Questions diverses</u>

Fin de séance 20h10.

Le Maire,

G.MAYOR

MAIRIE D'ALLENNES-LES-MARAIS (Aisne)

Par délégation
Le Directeur Général des Services